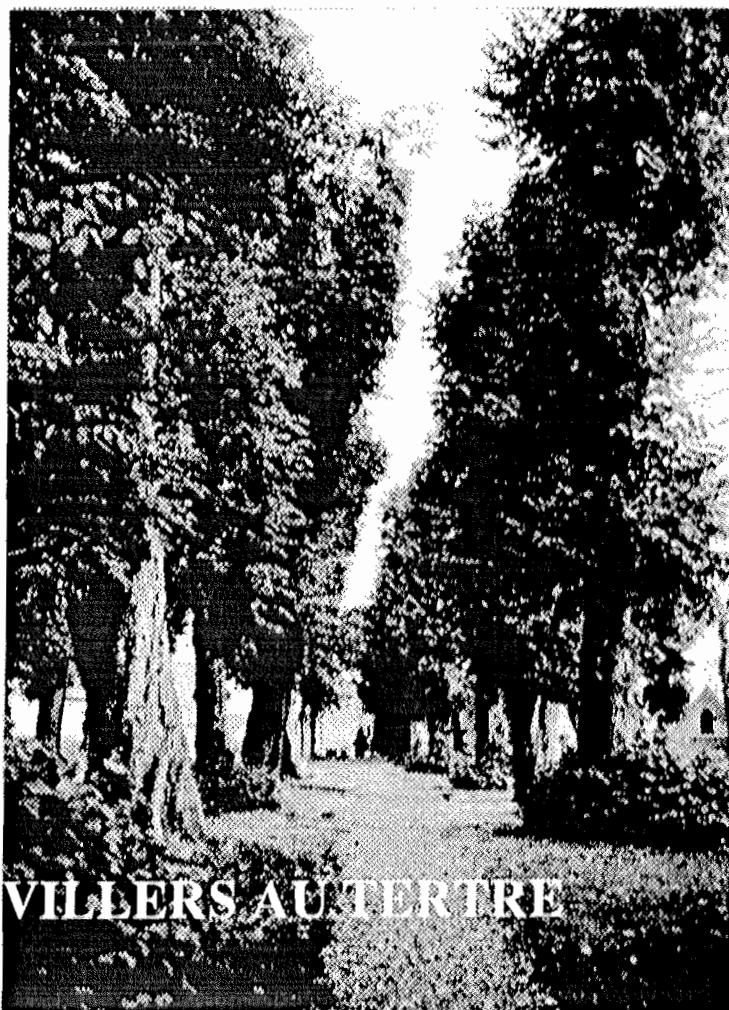


**COMMUNE DE VILLERS AU TERTRE**

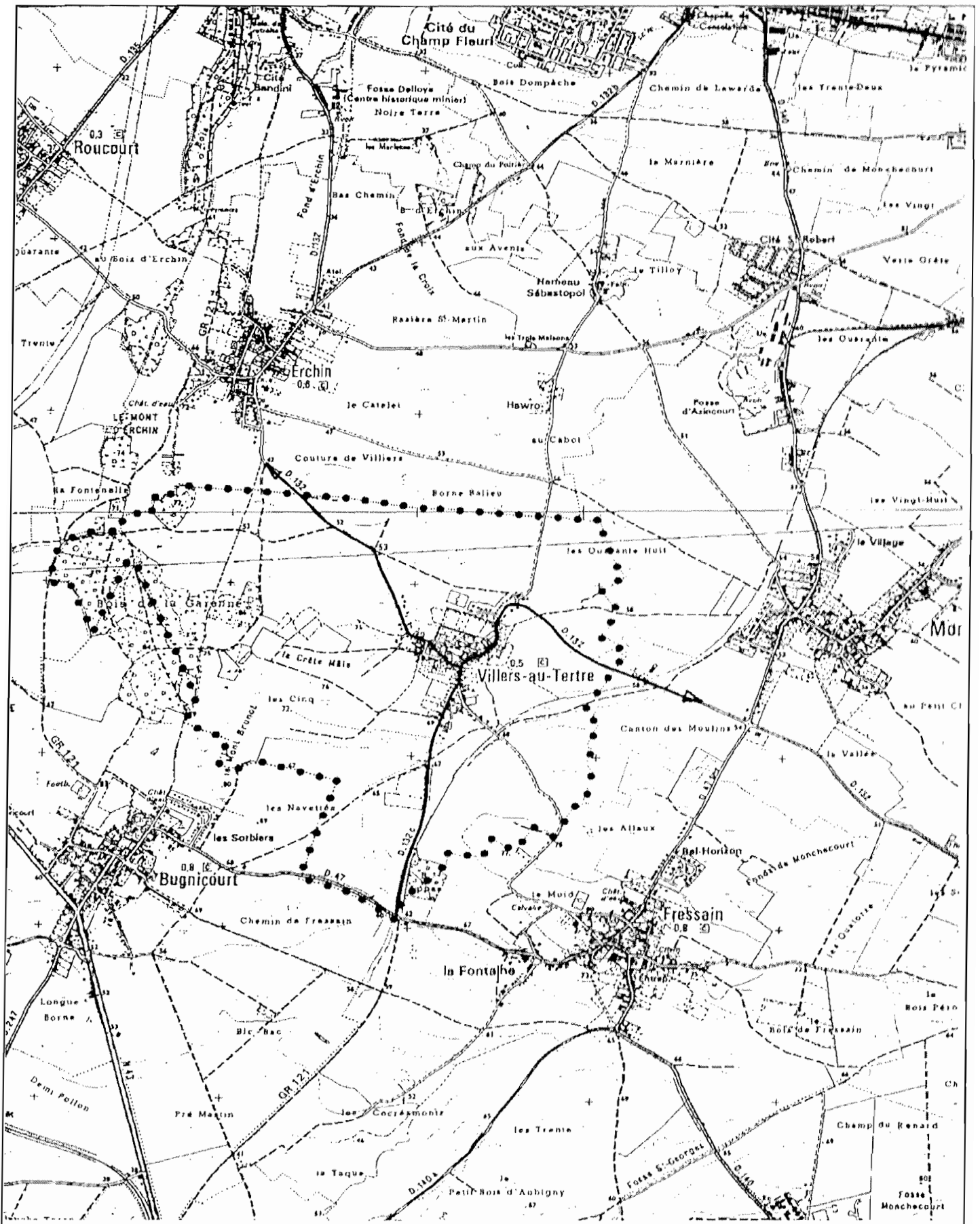
**CANTON D'ARLEUX**



**PROGRAMME D'ETUDE  
AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

OCTOBRE 1990

# TERRITOIRE COMMUNAL



D'après carte I.G.N. 1/25000

## PRESENTATION DE LA COMMUNE

Villers au Tertre est une petite commune de quelques 500 habitants, située au Sud Est de l'agglomération de Douai, et au Nord de la vallée de la Sensée.

Placée sur les hauts du plateau (origine du mot tertre) , elle domine les villages de Bugnicourt et Fressain, et conserve encore actuellement un caractère rural dû à son activité essentiellement agricole.

Ce bourg possède néanmoins un certain nombre de sites pittoresques et intéressants.

Selon les souhaits communaux, l'intervention sur son cadre de vie s'attachera surtout à mettre en évidence et valoriser les atouts et les charmes du village actuel ainsi qu'à affirmer le plaisir à vivre de ses habitants.

On tentera , dans ce programme, de dégager un esprit d'intervention, que le maître d'oeuvre, choisi par la commune, pourra ensuite développer, enrichir, affiner ou remettre en cause à travers la phase ultérieure de l'étude et plus précisément au niveau de l'analyse communale.

Une fois les options d'aménagement fixées et les enveloppes financières estimées par la commune, le maître d'oeuvre précisera alors la nature des réalisations sous forme d'A.P.S. au cours d'une troisième étape comprise dans l'étude.

A ce stade, il sera utile que le maître d'ouvrage communal mentionne tous les partenaires qu'il souhaite associer à ces actions :

- habitants (historiens amateurs...)
- services municipaux
- D.D.E. - D.V.I. etc...
- services concessionnaires de l'état : E.D.F. - P.T.T....

ou autres intervenants susceptibles d'apporter tous les documents utiles au maître d'oeuvre dans son entreprise.

Il aidera la commune à établir son programme pluriannuel de travaux en fonction de critères tels que :

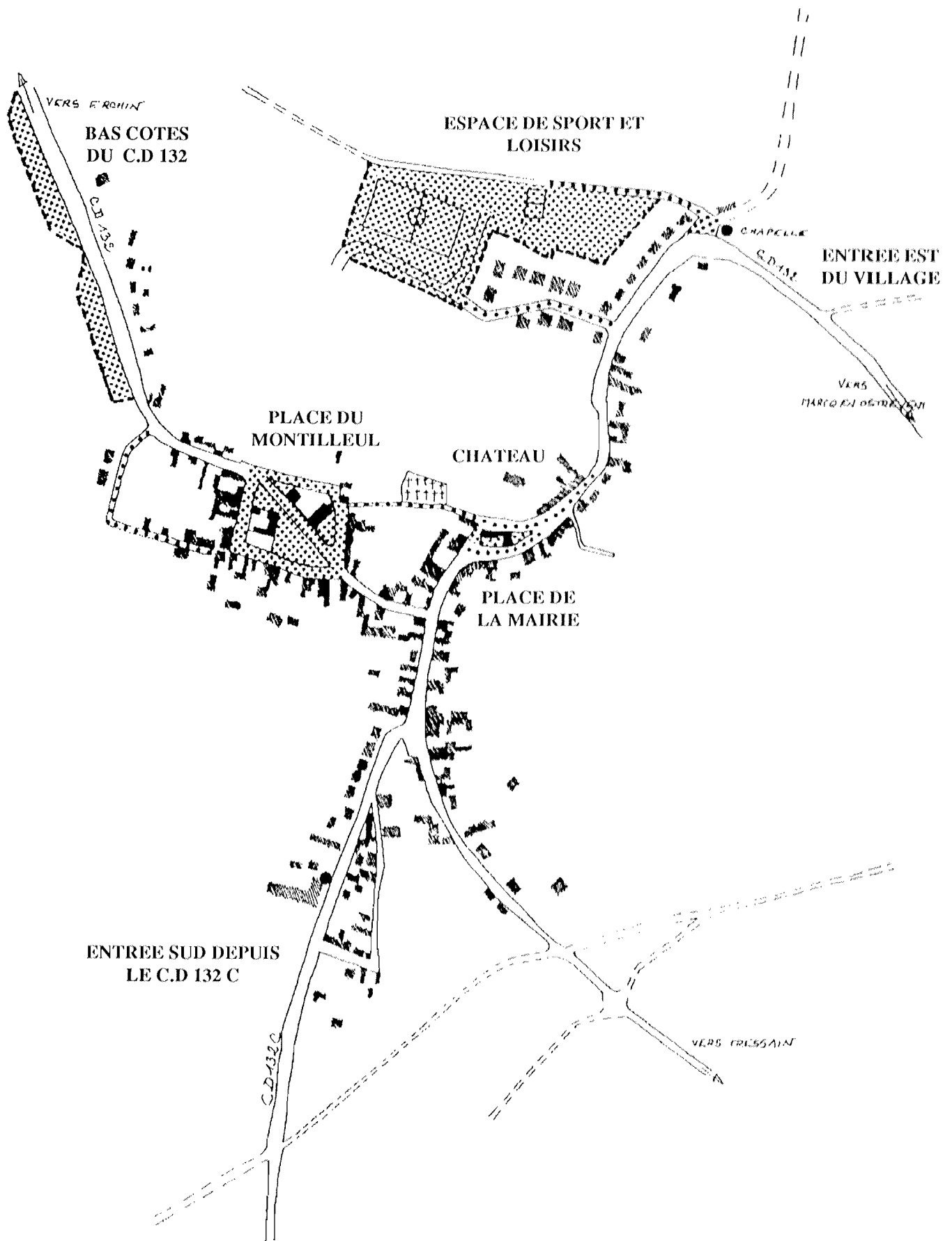
- les priorités (sécurité...)
- les opportunités (réfection assainissement, voirie, voir partenaires correspondants).
- l'exemplarité (incitation auprès des habitants et modèle pour d'autres communes)
- le coût

Tout au long de sa démarche, le maître d'oeuvre pourra avoir à faire part de son travail à la population au travers d'expositions, de manifestations locales etc...

Dans ce cadre, le C.A.U.E. met à la disposition des équipes enseignantes, un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles".

La commune de Villers au Tertre, faisant partie intégrante de la structure du S.I.R.A., le maître d'oeuvre communal aura à surveiller régulièrement la concordance de ses choix d'aménagement face aux objectifs plus larges fixés préalablement par l'étude intercommunale.

# LIEUX D'INTERVENTION DANS LA COMMUNE



## **LES DIFFERENTS THEMES RETENUS POUR CETTE ETUDE SONT :**

### **- LES ACCES PRINCIPAUX :**

Caractérisation des entrées Est, Ouest, et Sud.

### **- LES PLACES :**

Mise en valeur des places du Montilleul et de la Mairie.

### **- LES VOIES INTERNES :**

Affirmation des réseaux piétonnier et de circulation.

### **- LES ACTIVITES PERIPHERIQUES AU VILLAGE :**

Intégration de l'espace sport et loisirs au centre du bourg.

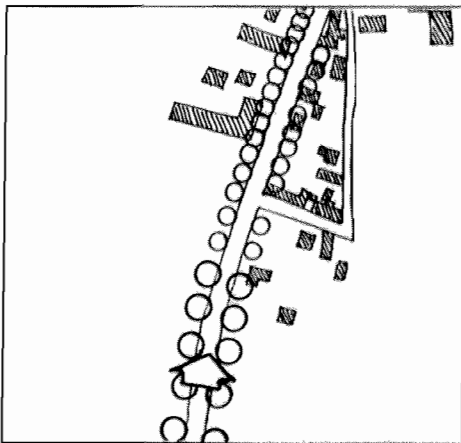
## LES ACCES PRINCIPAUX

Il est à constater que l'impact visuel aux abords des axes d'entrée du village, influence fortement l'automobiliste sur sa perception première du village.

Venant de l'Est, de l'Ouest, ou du Sud de la commune, la **notion de progression** menant vers le centre du bourg, doit se faire sentir à travers le bâti se densifiant, mais aussi grâce au **traitement cohérent des voies d'accès et l'accompagnement de leurs bas côtés.**

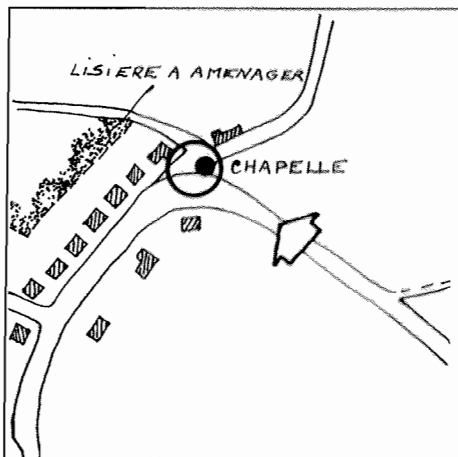
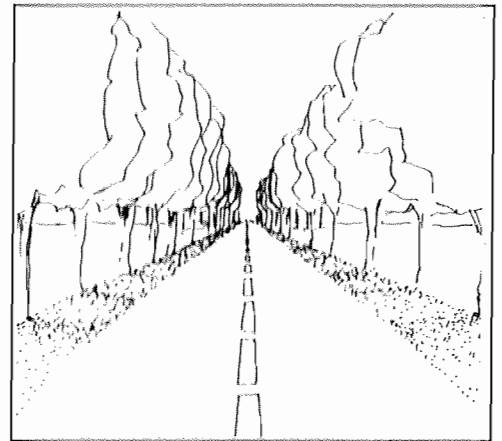
AVillers, les trois entrées principales sont d'égale importance mais dans trois situations environnementales différentes.

Il serait intéressant de les traiter dans cet esprit de progression commun, mais en cherchant à les caractériser selon les contraintes propres à chaque lieu :



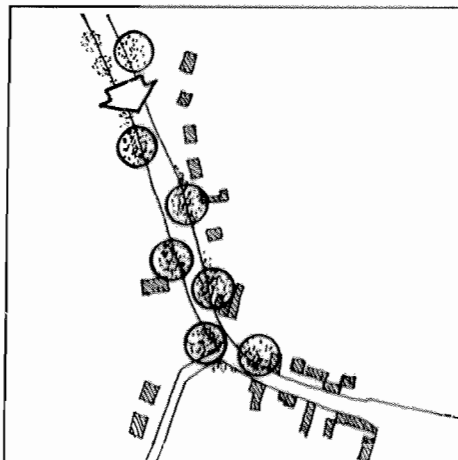
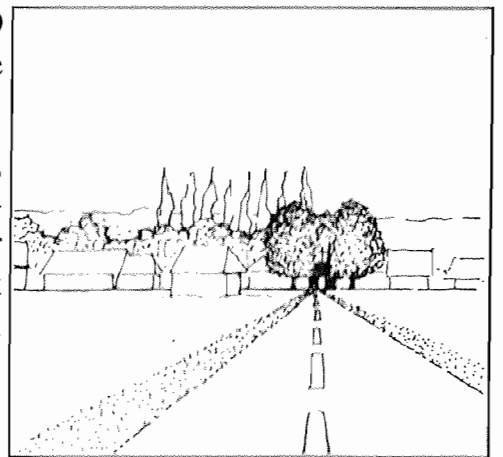
**L'entrée Sud par le C.D 132C** se pratique selon un axe rectiligne en terrain dégagé et plat.

Un élément guide, rythmé le long de la voie, serait à trouver pour affirmer l'effet de perspective se resserrant vers le centre.



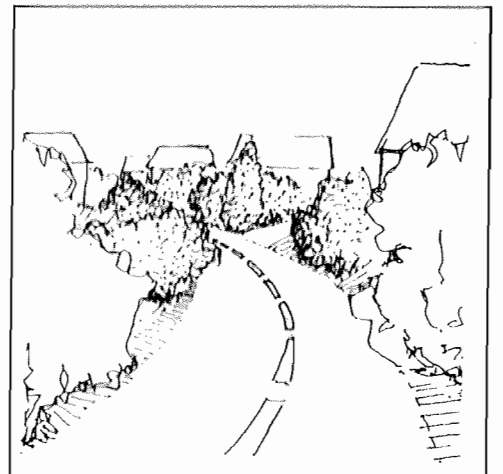
**L'entrée Est par le C.D 132**, est formée d'un virage à angle droit.

L'impact visuel est réduit, mais l'effet de ralentissement peut être provoqué par le traitement d'un point d'appel fort, visible de loin à l'endroit du virage et plus particulièrement au niveau de la chapelle existante.

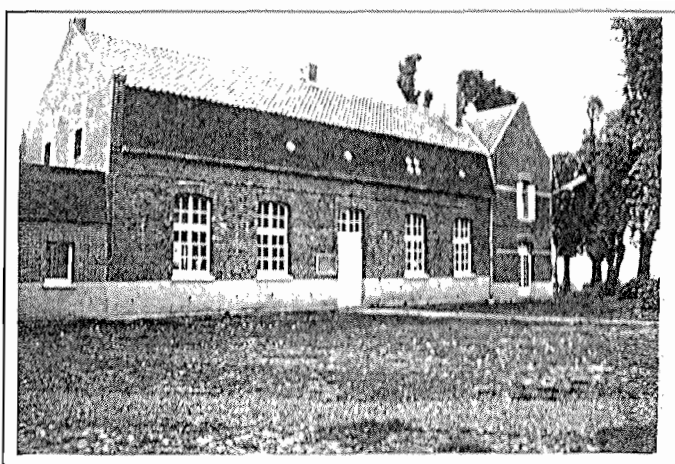


**L'entrée Ouest par le C.D132**, se place en site vallonné. La voie serpente et monte vers le centre.

L'effet de surprise permettant la découverte progressive du village peut être ménagé grâce à un travail par plans végétaux successifs implantés de part et d'autre de la voie par exemple.



**DEVANT L'ECOLE**



**UN PATRIMOINE VEGETAL**





## LES PLACES

Villers possède deux places centrales, indépendantes l'une de l'autre.

Chacune d'elle porte une signification à la fois institutionnelle et pittoresque propre:

- la place du Montilleul : pôle église / école
- la place de la Mairie : pôle mairie / château

Elle constituent toutes deux le centre éclaté du bourg et se doivent de revêtir la même importance apparente.

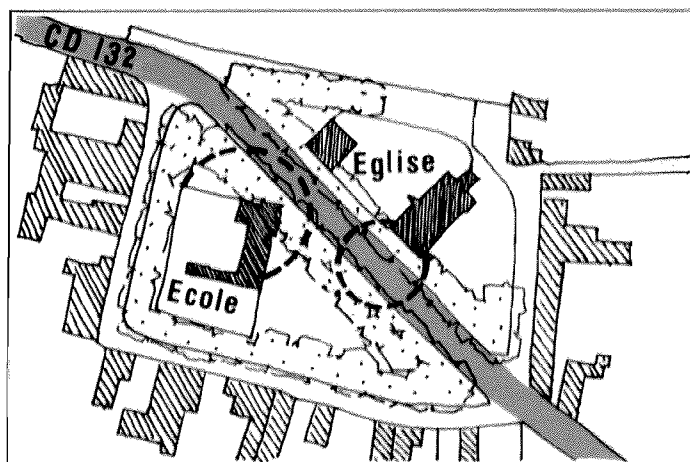
Toutefois, cette dualité traditionnelle de lieux, et de caractères, est à affirmer, tout en cherchant parallèlement à développer le réseau de liaisons déjà existantes entre les deux pôles (passages piétons, ruelles, voyettes,....)

### LA PLACE DU MONTILLEUL:

Dominée par la présence de ses tilleuls centenaires, elle demeure un espace privilégié pour la promenade, le repos et le jeu sur les aires libres du centre.

Elle apparaît toutefois très compartimentée aux yeux des automobilistes qui la traversent.

Une action importante serait de tenter d'atténuer l'effet de coupure pratiqué par le C.D132 à travers la place et de redonner aux institutions (église et école), le parvis qui leur revient.

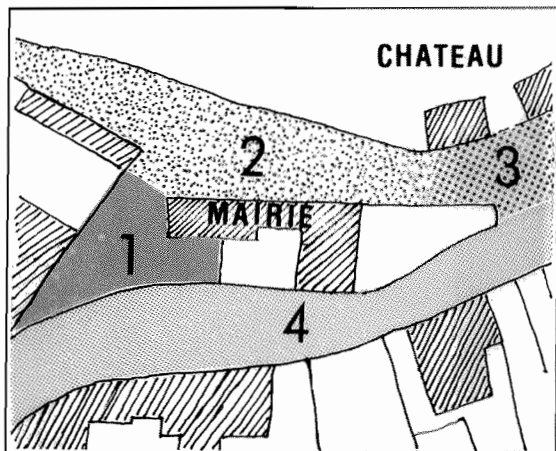


La convivialité du lieu serait aussi plus évidente si la voie périphérique à la place, desserte des habitations proches, acquérait un caractère plus privatif : suppression des trottoirs, personnalisation des seuils de portes,...

La dimension historique et pittoresque de ce site est à faire valoir dans le cadre de l'intercommunalité, pour contribuer à la connaissance de ce terroir et de son patrimoine.



## LA PLACE DE LA MAIRIE:



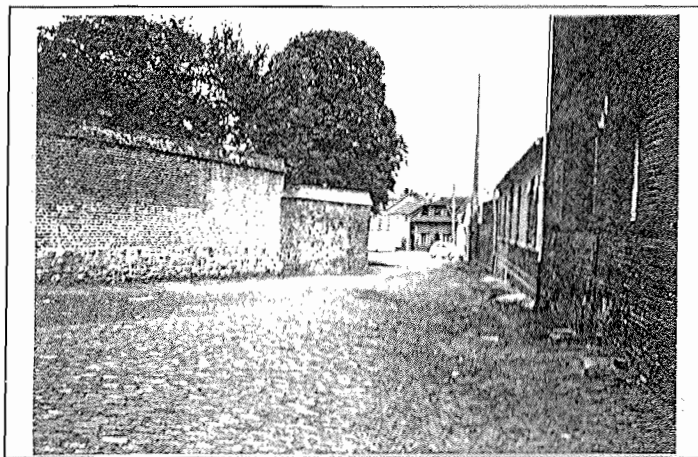
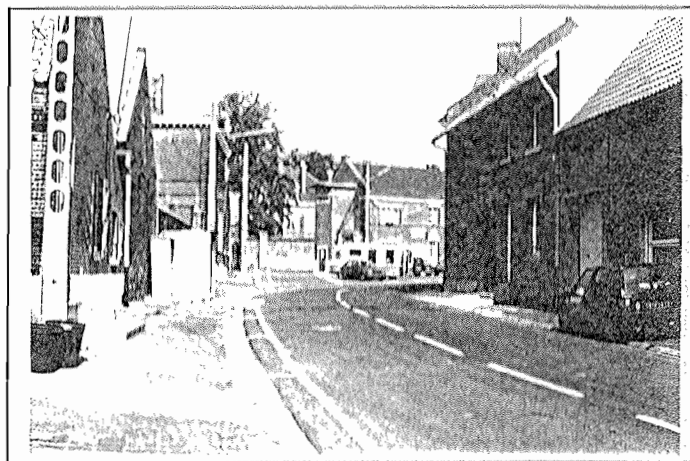
C'est un lieu compartimenté composé de plusieurs pôles distincts,

- 1 - le devant de la mairie
- 2 - l'arrière (ruelle du Cimetière)
- 3 - l'entrée du château
- 4 - la rue de Fressain

qu'il serait important de tenter de rassembler, dans l'esprit d'un seul site, sans les rapprocher physiquement mais plutôt en cherchant un fil conducteur commun à tous (élément minéral, végétal, éclairage, ou bornes, .....).

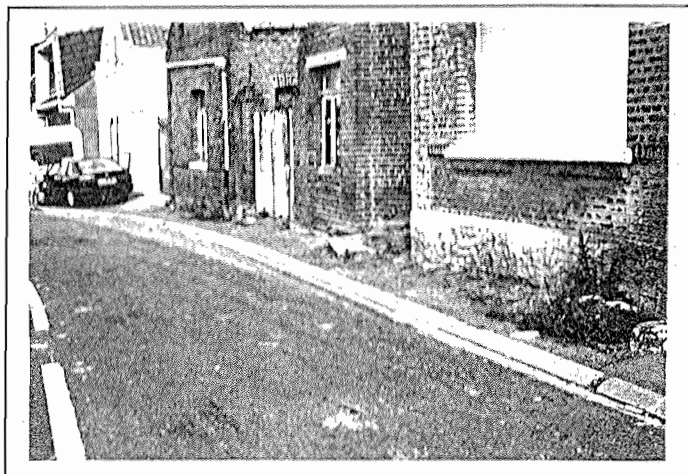
De plus, des actions spécifiques sur chacun de ces espaces contribueront à:

**REDONNER AU PARVIS DE LA MAIRIE SON INSTITUTIONNALITE : ORGANISATION DES STATIONNEMENTS, ANIMATION DE LA FACADE DU BATIMENT, .....**



**ATTENUER L'AUSTERITE DE LA RUELLE DU CIMETIERE : NETTOYAGE ET ANIMATION EN BORDURE DES MURS ET FACADES**

**TRAITER LES BAS COTES DE LA RUE DE FRESSAIN: INCITATION COMMUNALE AUPRES DES PARTICULIERS SUR LES MOYENS D'AMELIORER L'APPARENCE ET PERSONNALISER LES TROTTOIRS AUX ABORDS DU PARVIS DE LA MAIRIE.**



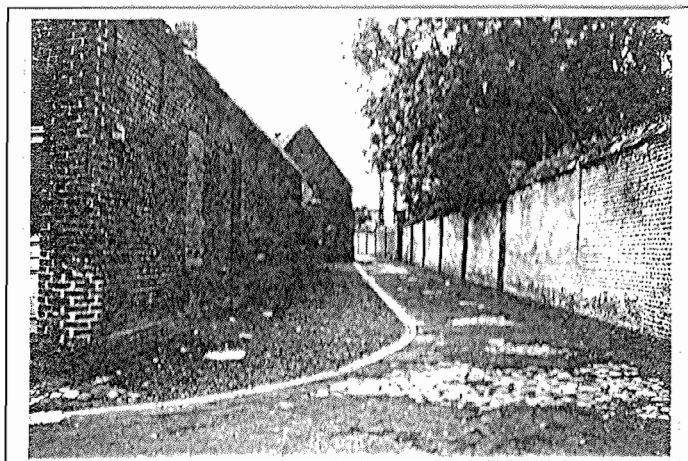
## LES VOIRIES INTERNES

### AFFIRMER LE RESEAU PIETONNIER DU COEUR DU VILLAGE:

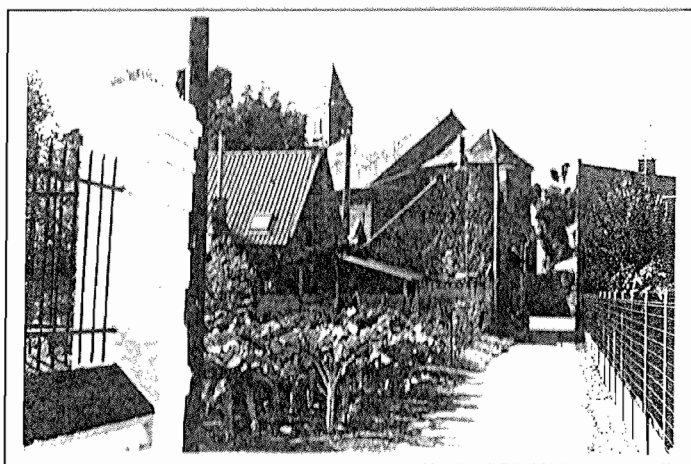
Là encore, il sera essentiel de conserver à chaque passage son cachet actuel.

Mais la commune pourra y apporter son attention, notamment grâce à un balisage discret facilitant le repérage des voyettes, chemins et ruelles à emprunter à pied.

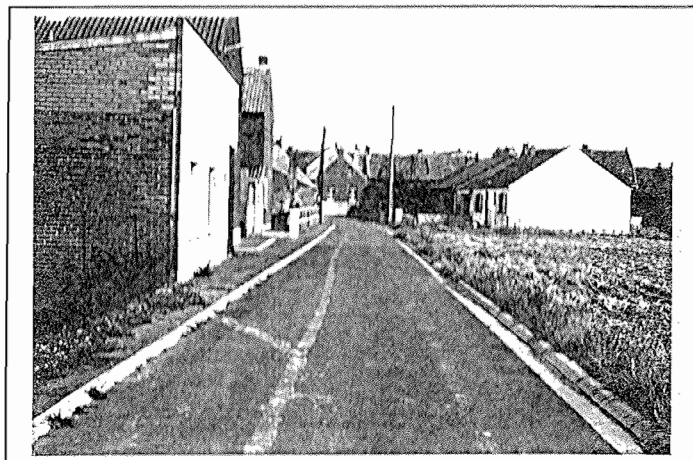
### RUELLE DU CIMETIERE: LUI REDONNER UNE AMBIANCE PLUS SYMPATHIQUE.



### PASSAGE VERS LA PLACE DE L'EGLISE: UN CARACTERE DEJA BIEN AFFIRME, QU'IL SUFFIRA SIMPLEMENT DE SOULI- GNER.



### VOYETTE VERS LA PLACE DU MON- TILLEUL: MANQUE JUSTE UN POINT DE REPERAGE A L'ENTREE.



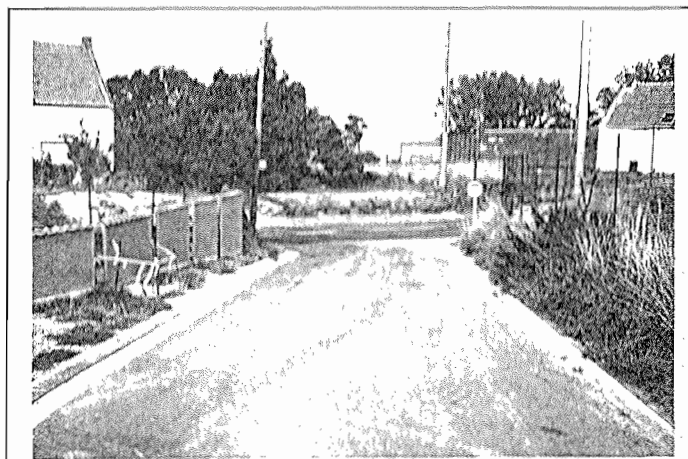
## VALORISER LE RESEAU DE VOIRIES MIXTES :

Il existe à Villers, un certain nombre de voies de type mixte, desservant les groupes de maisons neuves autour du centre (chemin des Prés ou Rue du Stade) et qui se rattachent assez difficilement au tissu construit ancien.

Plusieurs manques dans l'aménagement de leurs abords se font d'ailleurs sentir :

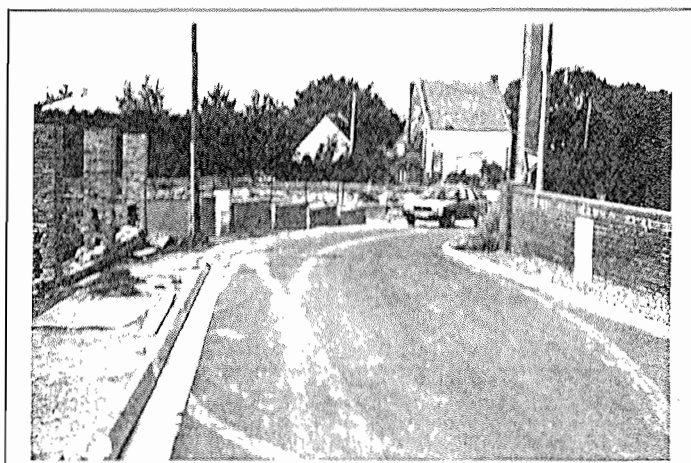
**CHEMIN DES PRES : PAS DE HIERARCHISATION VOIE DE TRANSIT / VOIE DE DESERTE.**

LE TRAITEMENT DE L'INTERSECTION AIDERAIT A MIEUX AFFIRMER LE STATUT DE CHACUNE D'ELLES.

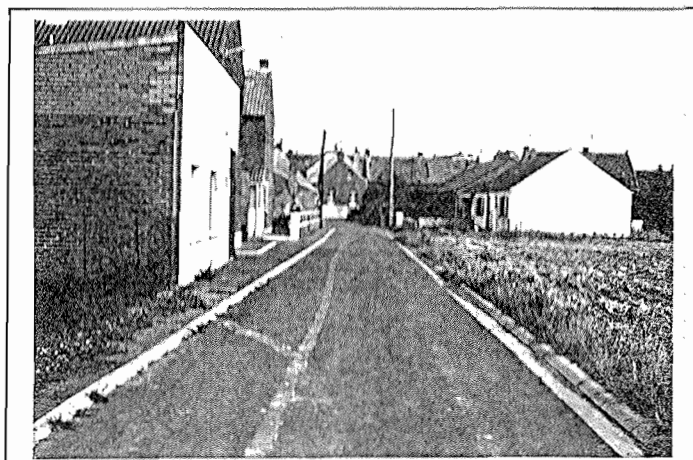


**CHEMIN DES PRES : LA PRESENCE DES TROTTOIRS TROP EXIGUS PARAIT INUTILE.**

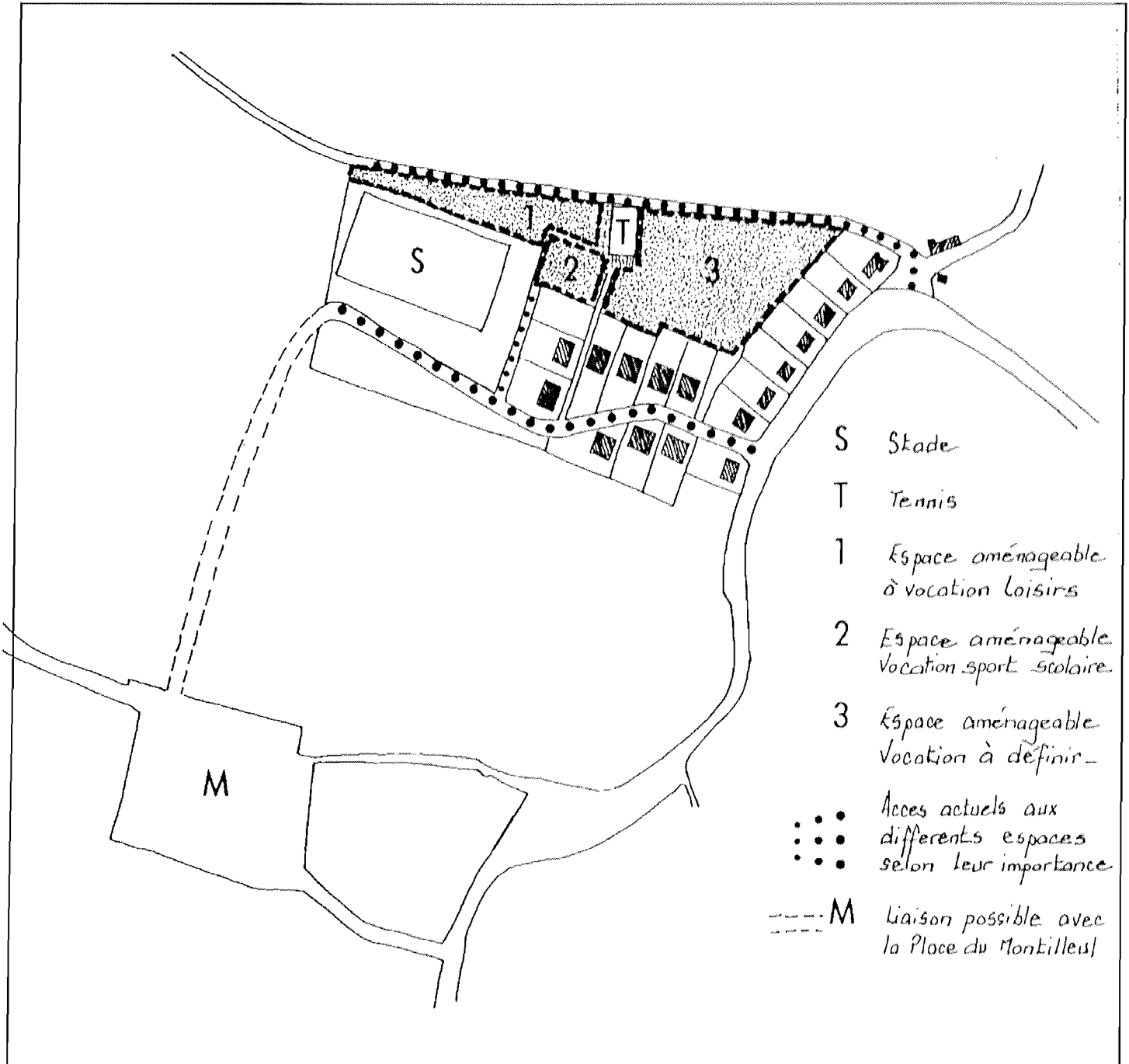
LEUR SURFACE POURRAIT PLUTOT ETRE MISE A LA DISPOSITION DES RIVERAINS DONT LES INITIATIVES DE PLANTATIONS DONNERAIENT AU SITE UN CARACTERE PLUS ATTRAYANT.



**CHEMIN DES PRES : SONT PEUT ETRE A TROUVER AUSSI, DES MOYENS DE TRANSITION AVEC LE BATI ANCIEN ET AVEC L'ESPACE AGRICOLE CONTIGU.**



# ORGANISATION DE L'ESPACE SPORT ET LOISIRS



## **LES ACTIVITES PERIPHERIQUES AU VILLAGE : ESPACES DE SPORT ET LOISIRS**

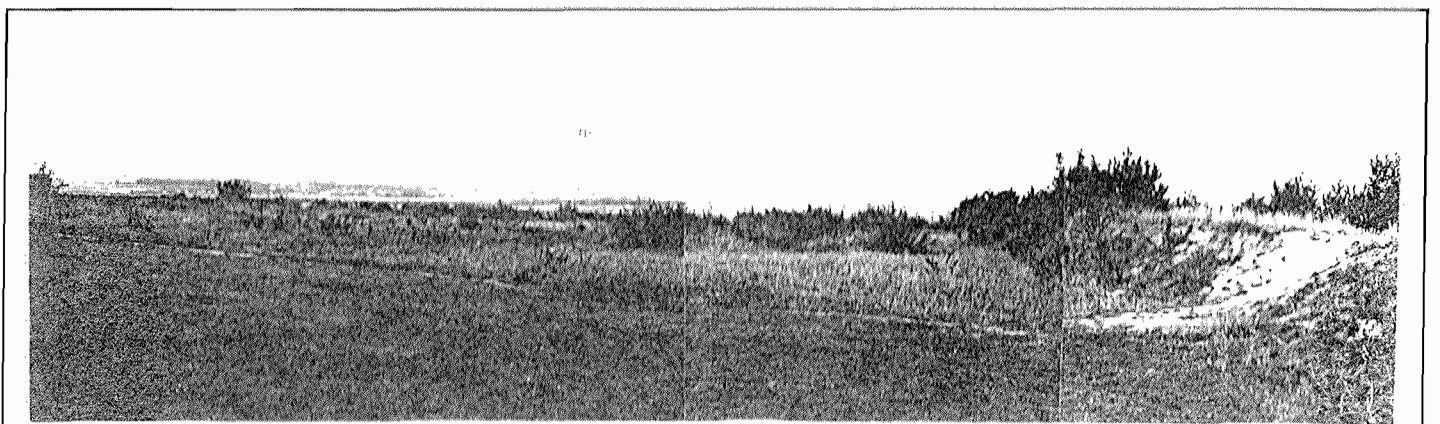
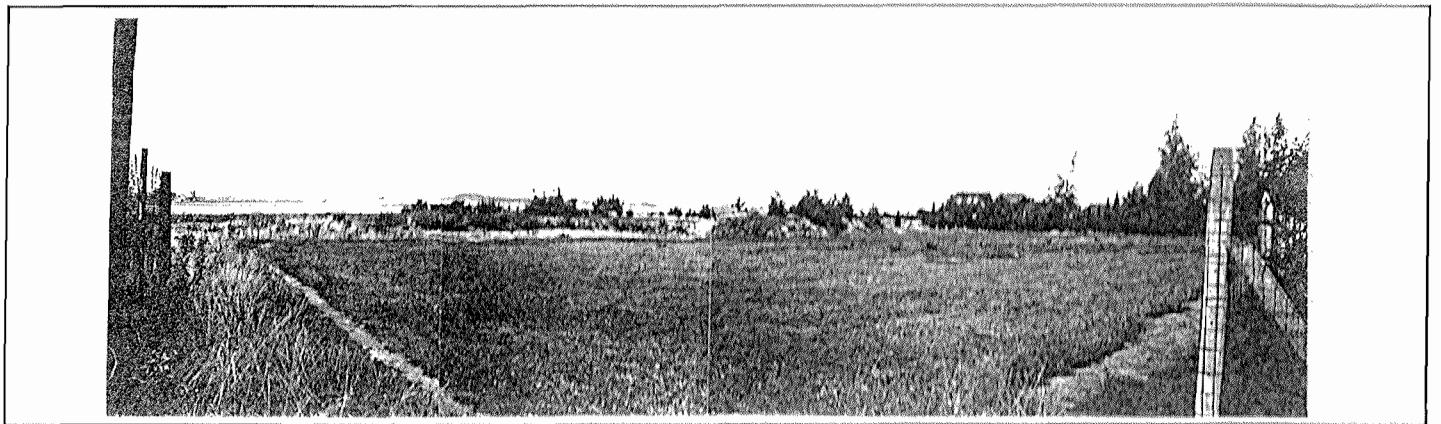
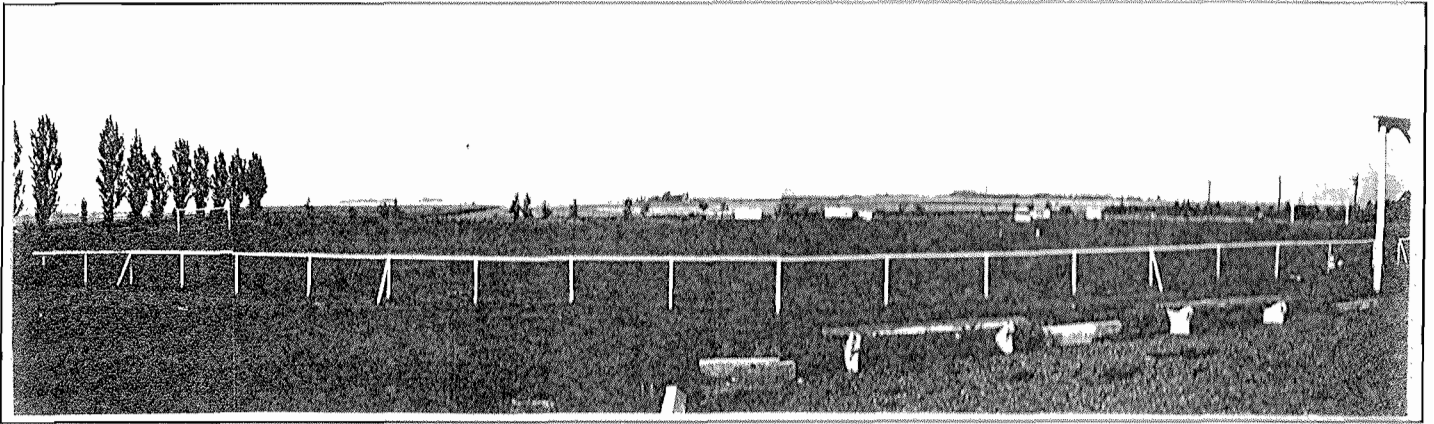
L'ensemble des équipements actuels se trouvent tous rassemblés en dehors du village, au Nord Est, près du lotissement.

Outre le stade et le tennis déjà en place, le terrain comporte plusieurs espaces encore non aménagés, auxquels la commune souhaiterait attribuer des activités ludiques et sportives complémentaires.

La réflexion sur le bon fonctionnement et l'intégration de ce pôle au reste du village, va donc se situer à plusieurs niveaux :

- **établir un ensemble cohérent de liaisons internes entre les divers équipements pour faciliter leur usage.**
  
- **faire apparaître un nouveau lien physique entre ce pôle et le centre du village, destiné spécifiquement à favoriser sa pratique assidue par les villageois.**
  
- **soigner les actions d'accompagnement des équipements (végétalisation, accès, signalisation,...) pour donner à cette aire assez fréquentée, une image satisfaisante de la commune.**





## **LE TERRAIN DE FOOTBALL ( TERRAIN S ) :**

Actuellement très ouvert sur la campagne environnante, il ne le sera plus lorsque le terrain du fond sera aménagé. Ce dernier tiendra le rôle de toile de fond, dont le décor sera à apprécier depuis l'avant du terrain de foot.

Il faudra aussi prévoir la restructuration de la haie brise-vent de peupliers d'Italie, située à l'Ouest du terrain, élément très présent dans le panorama de l'entrée Est du village.

## **TERRAIN DE SPORT A VOCATION SCOLAIRE (TERRAIN 2) :**

Le souhait de la municipalité serait d'y implanter un petit plateau d'évolution, polyvalent (lancer de poids, piste de course,...) à usage scolaire.

Quel que soit le point de vue technique adopté, les abords directs de l'équipement restent à traiter en termes de liaisons piétonnes de desserte des terrains 1 et 3 ainsi que du terrain de tennis.

Quant aux plantations du talus du tennis, on préconise le choix d'autres végétaux mieux adaptés : - **au climat** (plantes rustiques de plein vent)

- **à l'échelle de la butte** (arbustes de petit et moyen développement)

- **à la végétation locale** (de type champêtre)

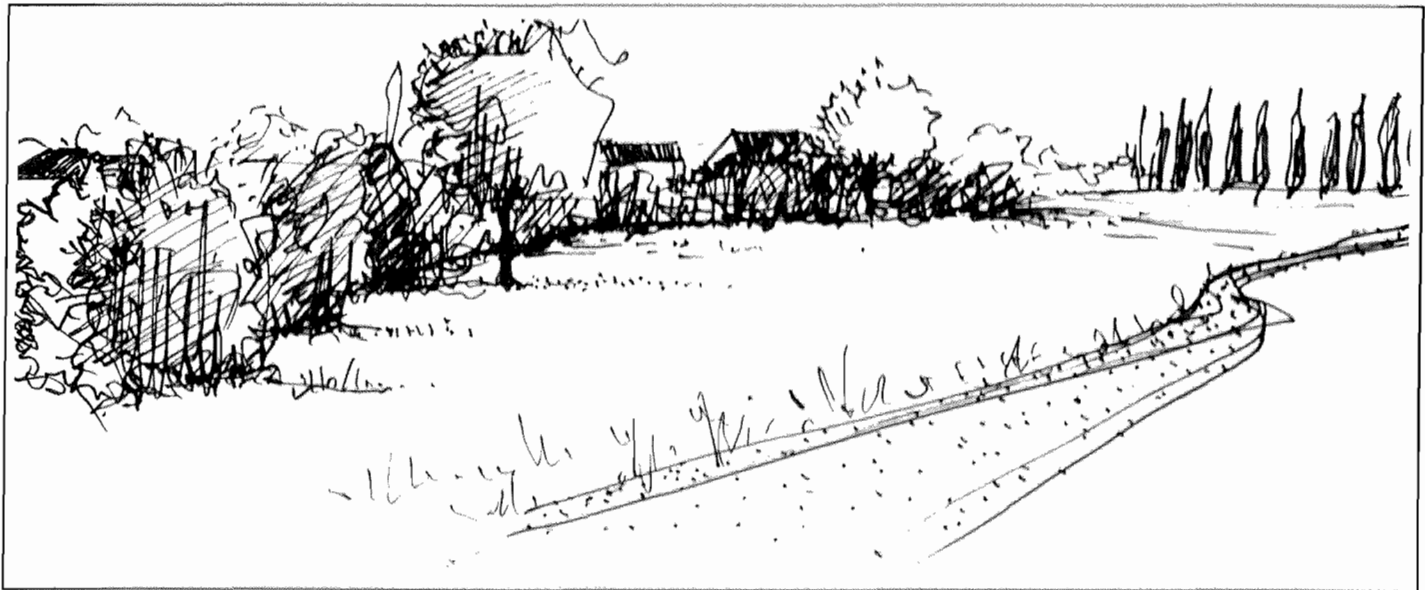
## **AIRE DE LOISIRS (TERRAIN 1) :**

L'idée de la commune est de le transformer en espace libre organisé, à la disposition des enfants (terrain de bicross ou d'aventure).

Sa forme longue et étroite, ne permet pas de nivellement conséquent.

On peut, néanmoins y envisager, modelage et plantations, en accord avec l'échelle du talus du tennis.





### **TERRAIN 3 :**

Son usage est encore à déterminer.

Ce vaste pré donnant sur l'arrière des parcelles du lotissement du Stade, pourrait garder sa vocation d'espace libre, à caractère champêtre, destiné à l'accueil de fêtes, animations, ou rassemblements collectifs divers.

On pourra y prévoir l'apport d'éléments de montage au sol d'un chapiteau, par exemple, et l'éclairage nocturne.

Cette hypothèse devra aussi tenir compte de l'épaississement des limites du terrain avec la zone privée contigüe. La création d'une lisière serait pretexte à :

- **isoler les particuliers** des nuisances occasionnées sur cet espace
- **animer la vue** sur les fonds de parcelles peu attrayants (utilisation des clôtures pour implantation de haies bocagères ou plus domestiques)
- **organiser le lieu** (compartimentation, création de "chambres de verdure", ...)

### **FUTURE LIAISON ESPACE SPORTIF/ CENTRE DU BOURG :**

Dans l'hypothèse d'une prolongation de la rue du Stade jusqu'à la place du Montilleul, elle devra être adaptée en priorité à la pratique des écoliers.

Cette voie se qualifiera de liaison verte dont on prendra soin de travailler l'accroche avec la place du Montilleul.